





















Les risques majeurs à Colomiers

S'informer pour mieux réagir et se protéger



S'ORGANISER POUR PRÉVENIR LES RISQUES



Mme Karine Traval-Michelet

Maire de Colomiers Vice-Présidente de Toulouse Métropole "Chères Columérines, Chers Columérins,

La sécurité de notre territoire et de chacune et chacun d'entre vous est l'une de nos priorités.

Police municipale, agents de surveillance de la voie publique, Brigade urbaine de l'environnement, service de protection des biens et des personnes, Réserve solidaire et citoyenne : la ville a su structurer ses services et ses forces vives pour agir efficacement en cas de risques majeurs. L'ensemble de nos équipes travaille en synergie avec les groupes d'intervention et de secours présents sur notre territoire, notamment la Police nationale, les sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours et la Gendarmerie nationale.

Le Plan communal de sauvegarde, qui constitue le document cadre de notre action, est ainsi régulièrement enrichi et nourri de leurs expériences.

Au quotidien, pour mener à bien cette mission, nous avons également besoin que vous soyez acteurs de cette démarche :

- En vous informant, par le biais des moyens mis à disposition par votre commune, comme les alertes SMS ou les interfaces numériques,
- En prenant connaissance des bons réflexes présentés dans ce document,
- Et en disposant d'un matériel vous permettant d'attendre l'arrivée des secours, comme une radio fonctionnant sur piles ou une trousse de premiers secours.

Je ne doute pas que vous ferez bon usage des conseils présentés dans ce document d'information communal, pour veiller comme nous à la sécurité de chacune et de chacun. "

Sommaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3
Le Plan Communal de Sauvegarde	
Qui fait quoi en cas d'événement majeur ?	4
Les moyens d'alerte	6
L'hébergement en cas d'urgence	7
Le risque inondation	8
Le risque météorologique	
Le risque mouvement de terrain	
Le risque sismique	14
Le risque radon	
Le risque sanitaire	
Le risque transport de matières dangereuses	
Le risque nucléaire	20
Le risque terroriste	
Avant l'événement : comment se préparer ?	
Après l'événement : que faire ?	
Notes	
Récapitulatif des conduites à tenir	28



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR?

Lorsque l'on parle d'un "risque majeur", on distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.



Ex: inondation







Enjeux Ex: habitations

Ex: inondation

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

LA VILLE EST ORGANISÉE

Face à ces risques, la ville de Colomiers a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les phénomènes, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités d'hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un Poste de Commandement Communal (PCC) sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population.

























QUI FAIT QUOI EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR?

Dispositions communales

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

La commune se dote également d'une cellule de crise à partir de laquelle est organisée la gestion de l'événement (opération de terrain, communication avec les services de secours et la population, etc.).

En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour signaler **UNIQUEMENT** les urgences relatives à l'événement.

Si besoin, la commune prend en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.





LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'événement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



À l'écoute de la radio

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être également relayée par les médias. Écoutez la radio:

France Bleu Occitanie 97.2 FM



Les panneaux lumineux

Un message d'information sera diffusé en utilisant les 18 panneaux présents sur tout le territoire de la commune.



L'alerte sur le terrain

Les équipes de la Mairie, des Pompiers ou de la Police Municipale pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



L'alerte téléphone

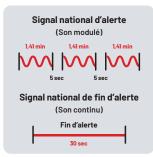
La Mairie de Colomiers peut vous alerter par téléphone et/ ou par SMS en cas d'alerte. Vous pouvez vous inscrire gratuitement à ce système via cette adresse :

https://www.ville-colomiers. fr/mes-demarches/ tranquillite-publiquedemarches-en-ligne/ alertes-sms-et-vocalesinscription-1247.html



La sirène d'alerte

En cas d'évènement majeur et de grande ampleur, un réseau national de sirène peut être déclenché dans les communes qui en sont équipées. C'est le cas de Colomiers (sur l'ancienne Mairie). Le signal d'alerte est identique sur l'ensemble du territoire français :





Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs!
Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et Twitter et sur le site officiel de la ville.

Préfecture :

y @prefet31 **ou**@prefet0ccitanie

Mairie:

www.ville-colomiers.fr

f Ville de Colomiers

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE À LA SUITE D'UNE ÉVACUATION

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.

Les équipements de la Ville (bâtiments communaux, parkings souterrains, etc.) peuvent être mobilisés tout comme des structures d'accueil dans les villes voisines si la situation le nécessite.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche choisi à l'avance ou un hébergement d'urgence). Vous serez par ailleurs informés du choix du lieu d'hébergement retenu et des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.

Comment être informé en cas d'évacuation?

La Ville communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'alerte listés auparavant. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et services de secours présents sur le terrain.



conformer aux consignes

qui seront données le

iour J par la Mairie et les

services de secours.



LE RISQUE INONDATION

LES BONS RÉFLEXES





OU'EST-CE OUE C'EST?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement variables.

Sur la commune, les inondations peuvent être provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou un phénomène de ruissellement*. La vitesse de montée des eaux peut être variable selon les épisodes, notamment en fonction de l'intensité des pluies.

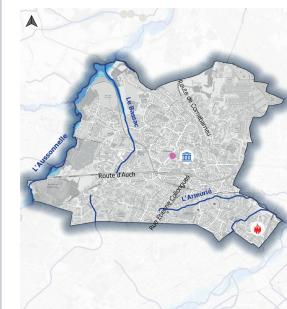
*Le ruissellement peut être défini comme la submersion de zones normalement hors d'eau et où l'eau s'écoule par des voies inhabituelles, à la suite de l'engorgement du système d'évacuation des eaux pluviales, lors de précipitations intenses.



Le risque sur le territoire de Colomiers

Colomiers est principalement concernée par une inondation de plaine due au débordement de l'Aussonnelle et le ruisseau du Bassac (affluent en rive droite de l'Aussonnelle).

Un Plan de Prévention des Risques Inondation réglemente la constructibilité sur la commune et a été approuvé par le Préfet du département (en date du 17/02/2017) et est consultable en Mairie.



500 1 000 m

Etablissements Recevant du Public

Mairie

SDIS

CCAS

Autres lieux notables

 CARE (Centres d'Accueil et de Regroupement)

Aléa inondation (PPRi, 2017)

Faible

Moyen

Fort

Cours d'eau

AVANT

Informez-vous sur le risque.

Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages.

Mettez les produits dangereux ou polluants au sec.

Fermer les portes, les fenêtres, les soupiraux, mise en place de batardeaux. Surélevez le mobilier.

Préparez une réserve d'eau potable et de nourriture.

Préparez son kit d'urgence (voir à la fin du document).

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.).



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 97.2 FM.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes.



En cas de risque de crue, n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école.



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en garages / parkings souterrains sauf en cas de consignes des autorités.



Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée. 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture.



Si besoin, coupez le gaz et l'électricité et fermez les ouvertures.

APRÈS

Aérez et désinfectez les pièces.

Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.

Prenez contact avec la Mairie et votre compagnie d'assurance.

Faites l'inventaire des dégâts.

Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.

Conformez-vous aux consignes données et entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre.



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

LES BONS RÉFLEXES





OU'EST-CE OUE C'EST?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême.



Vent fort et tempête

Régulièrement, des vents violents soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures.

La tempête du 26 décembre 1999 a notamment marqué les esprits sur le territoire national.

















Fortes chutes de neige/verglas

En cas de fortes **précipitations neigeuses**, les réseaux d'électricité et de communication peuvent être affectés, la circulation peut devenir dangereuse et des arbres ou des toitures peuvent rompre sous le poids de la neige. Un traitement manuel (salage ou déneigement) peut être organisé par les services techniques municipaux et métropolitains sur les axes principaux.

Épisode de canicule

Selon le département, on parle de canicule lorsque

la chaleur est supérieure à 30-36°C le jour et

supérieure à 18-21°C la nuit, pendant plusieurs jours

consécutifs (3 jours et 3 nuits consécutifs). Selon l'âge, le corps réagit de façons différentes : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont

réels, en particulier chez les personnes vulnérables.



Grand froid

Une vague de grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.





Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.).



Risque de vent fort et tempête

- · Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- · Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- · Ne vous garez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- · Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Risque de canicule

- · Buvez au moins 1,5 L d'eau par jour
- Évitez les efforts physiques
- · Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- · Mouillez-vous la peau régulièrement
- · Donnez/prenez des nouvelles de vos proches



Écoutez la radio **France Bleu Occitanie** 97.2 FM.



Risque de fortes chutes de neige

Avant:

Protégez les installations contre le gel. En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

Pendant:

Dès l'apparition d'une importante couche de neige:

- · Évitez de prendre la route
- · Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- · N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques
- · N'allez pas chercher vos enfants à l'école (ils sont mis en sécurité par le personnel)





Vous êtes ou vous connaissez une personne âgée et/ ou handicapée isolée?

Inscrivez-vous ou faites-vous inscrire par l'un de vos proches sur le registre du CCAS de la ville. Une démarche simple et gratuite qui permet de bénéficier d'une surveillance, de conseils et d'aide en cas de canicule, de grand froid.

Contact CCAS: 18 place du Languedoc 31770 Colomiers - Tél: 05 61 15 22 26

LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO POUR ALERTER



NIVEAU 1: pas de vigilance particulière.

soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

NIVEAU 3: soyez très vigilant.

Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4: une vigilance absolue s'impose.

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.

Cette carte est consultable sur: www.vigilance.meteofrance.com



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



QU'EST-CE QUE C'EST?



Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.



Retrait gonflements des argiles



Lors d'épisodes de **sécheresse**, les sols argileux ont tendance à se rétracter avant de gonfler lors de périodes plus humides.



Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des dommages aux bâtiments avec l'apparition de **fissures**. Ce risque est sensible (considéré comme modéré voire fort) sur une partie du territoire de la commune.



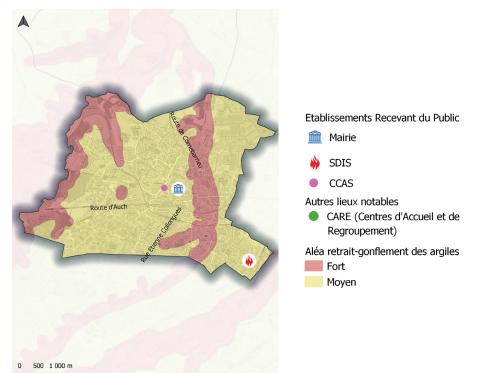
Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Sécheresse a été approuvé décembre 2008 par le Préfet du département sur la commune.











LES BONS RÉFLEXES



PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.).



Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé.



Éloignez-vous de la zone dangereuse.

APRÈS



Prenez contact avec la **Mairie** et votre **compagnie d'assurance**.



Conformez-vous aux consignes données et entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre.



LE RISQUE SISMIQUE







QU'EST-CE QUE C'EST?

LES BONS RÉFLEXES

Un séisme correspond à une libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.

Le risque sismique sur la commune est de niveau très faible. Cela correspond à un niveau 1 sur 5 que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par

PENDANT LA SECOUSSE





À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte.



À l'extérieur, éloignezvous des bâtiments.





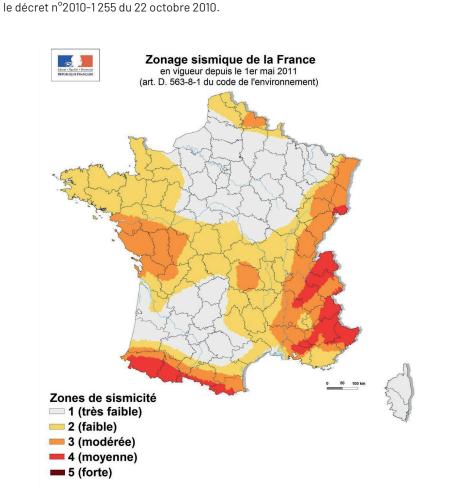












APRÈS LA SECOUSSE



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école.



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 97.2 FM.



Coupez le gaz et l'électricité.



Sortez du bâtiment et rejoignez un point de rassemblement.



À l'extérieur, éloignezvous des bâtiments.



LE RISQUE RADON



LE RISQUE SANITAIRE



OU'EST-CE OUE C'EST?



OU'EST-CE QUE C'EST?



Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et certaines roches (granitique et volcanique).

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable



Le risque sanitaire est un risque présentant une menace directe pour la santé des populations à la suite d'une exposition de l'homme (ou de l'animal) à une source de contamination (virus, etc.). Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'individu.



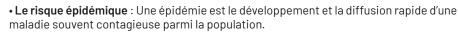
d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.



Il existe donc différents risques sanitaires :

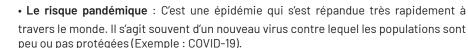


Le risque sur le territoire de Colomiers





Sur la commune, le risque est de catégorie 1 (faible) sur une échelle nationale de 3. Le risque est principalement pour la santé : à long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.





· Le risque épizootie : C'est la diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux.



LES BONS RÉFLEXES







Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 min/jour.













Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement.



Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Assurer l'étanchéité

de l'interface entre le

bâtiment et le sol vis-àvis du passage du radon

(fissures, joints sol/mur,

passages des réseaux).



Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

De manière générale, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavez-vous les mains régulièrement, éternuez dans votre coude, etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades. En cas de contagion avérée, portez un masque.



Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades. Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur.



Faites-vous vacciner dès lors qu'une campagne de vaccination est organisée.



















· du lieu exact

explosion, etc.)

sur le camion

· de la nature du sinistre (fuite

· des numéros d'identification du

danger et de la matière indiqués

liquide ou gazeuse, feu,

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

OU'EST-CE QUE C'EST?

Le transport de matières dangereuses permet l'acheminement de produits utiles à l'industrie (solvants, etc.) mais également d'assurer l'approvisionnement de stationsservices en carburant ou les livraisons de fuel ou de gaz auprès de la population.

Le risque sur le territoire de Colomiers

À Colomiers, le trafic des matières dangereuses se concentre sur les voies métropolitaines (M63, M82, M24) qui traversent la commune et sur le réseau ferroviaire également.

Par ailleurs, une canalisation souterraine de gaz parcourt la commune d'ouest en est. Les secteurs en bordure de ces axes peuvent être concernés directement en cas d'accident.



La signalisation du danger SI VOUS ÊTES TÉMOIN

D'UN ACCIDENT La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières Mettez-vous en sécurité et dangereuses. informez les secours :

Étiquette de danger N° d'identification

du danger 33 1203 N° d'identification de la matière

LES BONS RÉFLEXES





Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.).



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes.



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle.



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 97.2 FM.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école.



Ne pas aller sur les lieux de l'accident : vous iriez audevant du danger.



LE RISQUE NUCLÉAIRE





QU'EST-CE QUE C'EST?



Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion), pour le personnel de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement.



Le risque sur le territoire de Colomiers



La commune n'est pas concernée de manière directe par un accident nucléaire. Mais elle peut être exposée par un nuage radioactif en cas d'événement sur **la centrale nucléaire de Golfech** (Tarn-et-Garonne) située à plus de 50 km.



L'industrie nucléaire étant particulièrement développée en France, une politique de prévention renforcée est appliquée dans ce domaine : les établissements nucléaires ont un statut d'installation nucléaire de base (INB). Ils font donc l'objet d'une procédure d'autorisation et de contrôle renforcée.



Les gestionnaires des installations de Golfech ont mis en place un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui permet d'organiser la réponse des différents acteurs en cas d'événement. L'alerte sera donnée par le Préfet et sera relayée par les communes concernées par le phénomène. Il pourra alors être décidé la mise à l'abri ou l'évacuation de la population de la zone concernée.









En cas d'accident grave, le Préfet pourra mettre en place une distribution de comprimés d'iode stable. La commune pourra être sollicitée afin de participer à la distribution de ces comprimés à la population. Ces comprimés ne doivent être administrés qu'en cas d'accident et uniquement sur instruction des autorités.

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.).



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 97.2 FM.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de l'école.



Regagnez un bâtiment en dur le plus proche.



Fermez les ouvertures.



LE RISQUE TERRORISTE





OU'EST-CE OUE C'EST?



Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc.) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.



Le plan VIGIPIRATE



Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour obiet la lutte contre la malveillance terroriste. Il se compose de deux parties :



• Un document public, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeurdu-nouveau-dispositif-vigipirate)



• Un document classifié "confidentiel défense", destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.



Le plan VIGIPIRATE comporte trois niveaux :



Descriptif



Niveaux

Le niveau de vigilance : C'est la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.



Le niveau sécurité renforcée - risque d'attentat : Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble

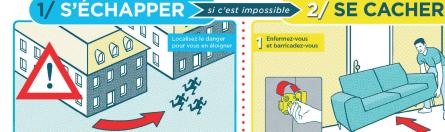
du territoire national.



Le niveau urgence attentat : Il peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER





















VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112) Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
 - Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
 Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux



Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr



AVANT L'ÉVÉNEMENT COMMENT SE PRÉPARER?

Quel que soit leur niveau d'intensité, les risques et la façon de les prévenir sont l'affaire de tous. Quelques conseils pour s'y préparer.



Constituer son kit d'urgence

- Une lampe de poche
- Un gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- Une bouteille d'eau potable par personne
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- Une couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide (que l'on remplira au moment venu)
- De quoi s'occuper (cartes, dés, etc.)
- Les ordonnances, les médicaments
- Un téléphone et son chargeur

Le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sûreté en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri, etc.). Un quide est disponible pour vous aider à rédiger votre PFMS:

http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

(à compléter)

♠ Préfecture...... 05 34 45 36 66

Urgence gaz n° vert.....

Service des eaux

9 Médecin de famille.....

École(s) des enfants

H Hôpital

↑↑ Proches à contacter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

OUE FAIRE?

Pour effectuer les démarches d'indemnisation à la suite d'une catastrophe, veillez à respecter les consignes suivantes :



*délai en vigueur au 01/07/2022

RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

LA MAIRIE
dépose un
dossier de
reconnaissance
de l'état de
catastrophe
naturelle

LA PRÉFECTURE enregistre la demande et la transmet LA DEMANDE est examinée par une commission interministérielle L'ARRÊTÉ de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est publié au Journal Officiel

BON À SAVOIR

NOTES

.....

NOTES

RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

Dans tous les cas: informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité. ex. : fermeture de routes ou ordre d'évacuation



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.).



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 97.2 FM.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lianes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

À EMPORTER À LA DERNIÈRE MINUTE EN CAS D'ÉVACUATION

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)

LIENS UTILES -

Météo France: www.meteofrance.com

Mairie: www.ville-colomiers.fr

Préfecture: www.haute-garonne.gouv.fr

Risques majeurs en France: www.georisques.gouv.fr

NUMÉROS UTILES

SAMU Police nationale **Pompiers**

Appel d'urgence

Appel d'urgence pour sourds et malentendants

15

17

18

Numéro urgence Mairie: 05 61 15 31 77

MAIRIE DE COLOMIERS

1 Place Alex Raymond - BP 30330 - 31776 Colomiers 05 61 15 22 22